



Décision CNAF du 29 juin : la FFEC salue la prolongation du dispositif d'aides

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 29 juin 2021 – La Fédération Française des Entreprises de Crèches (FFEC) salue la décision de la Caisse Nationale d'Allocation Familiales (CNAF) de prolonger les aides mises en place depuis le début de la crise sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021. La Fédération appelle également à se saisir urgemment de la question du port du masque en crèche et micro-crèche.

La FFEC se félicite de la décision de la CNAF de prolonger son dispositif d'aides exceptionnelles pour les fermetures en lien avec la Covid-19.

L'épidémie n'est pas terminée. Chaque semaine, quelques crèches et micro-crèches ferment du fait des nécessaires mesures de lutte contre la Covid, aggravant ainsi les pertes financières créées par les précédentes vagues, malgré les soutiens publics nombreux et malheureusement pas toujours suffisants.

Alors que les aides à ces structures fermées totalement ou partiellement s'arrêtaient le 30 juin, la CNAF a décidé ce 29 juin, **de prolonger les aides exceptionnelles jusqu'au 30 septembre 2021¹ lorsque la crèche ou micro-crèche est fermée du fait du Covid-19.**

La FFEC remercie les pouvoirs publics pour le soutien financier apporté aux gestionnaires de crèches et micro-crèches dans cette crise, permettant de limiter les destructions de places de crèches et de micro-crèches.

La FFEC demande un soutien pédagogique aux jeunes enfants et appelle les pouvoirs publics à saisir à nouveau le Haut Conseil de la Santé Publique (HSCP) sur la question du port du masque

Dans une tribune collective publiée par Le Figaro le 25 juin, une dizaine d'orthophonistes appelle à mettre fin au port du masque dans les écoles et dans les crèches². Ainsi, comme l'écrit le collectif signataire de la tribune : « À un âge où les compétences cognitives et langagières sont en plein essor, il est clair que le port du masque perturbe les apprentissages de la langue orale et écrite, la compréhension fine, la pragmatique et les interactions sociales, le développement de la sphère oro-myo-faciale. ».

A l'heure où la vie des adultes reprend progressivement son cours, **la FFEC appelle les pouvoirs publics à saisir les autorités sanitaires sur le juste équilibre entre la lutte contre la pandémie et le droit à l'éveil des jeunes enfants**, en tenant compte de la progression des connaissances scientifiques et de l'avancée de la campagne de vaccination.

Pour la FFEC, « *même en temps de Covid, la sécurité de tous doit être assurée en préservant la qualité d'accueil des enfants* »

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale
06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creches.com

¹ Communiqué de la CNAF du 29 juin 2021 ici :

https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCom/Presse/Communiqués%202021/Cnaf_prolonge_aides.pdf

² <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/il-est-urgent-de-mettre-fin-au-port-du-masque-dans-les-ecoles-et-dans-les-creches-20210625>



A propos de la FFEC :

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 800 entreprises adhérentes représentant 2 000 établissements, soit plus de 52 000 places de crèches en France et employant 21 000 salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et surpasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.